

PROGRAMME « SEUL DEVANT LA COUR »

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME « SEUL DEVANT LA COUR » ?

Au fil des années, nous avons développé un **service d'accompagnement juridique**, fondé sur le principe de l'accès citoyen à la justice. Nous croyons fermement qu'il n'est pas toujours nécessaire d'être représenté par un avocat pour présenter une demande devant les instances judiciaires ou bien se défendre. Dans bien des situations, vos membres auraient ou ont la capacité et la possibilité de se représenter seul. Seule l'assistance sporadique d'un avocat, sous la forme d'un « coaching » juridique, suffit alors à mener à terme un dossier litigieux.

UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT (« COACHING »)

En quelques mots, il s'agit d'un service « à la carte » d'accompagnement juridique où les besoins d'intervention de l'avocat sont cernés à l'avance, notamment par :

- Une rencontre initiale au cours de laquelle est posé un diagnostic du dossier;
- L'élaboration d'une stratégie;
- La recherche jurisprudentielle et doctrinale;
- Les explications du processus judiciaire et la préparation en vue de la journée d'audition;
- Un service d'accompagnement téléphonique lors de la journée d'audition;

QUELQUES EXEMPLES

Le **service d'aide à la représentation** (ou de « coaching ») de Brunet & Associés est accessible tant en matière familiale que civile. À titre d'exemples, nous pouvons accompagner vos membres dans la gestion de problématiques impliquant notamment:

- L'annulation d'une pension alimentaire pour un enfant majeur;
- La négociation d'une entente avec l'avocat de la partie adverse;
- Le dépôt d'un divorce conjoint ou de toute demande conjointe;
- Une demande d'ajustement de la pension alimentaire;
- La contestation d'une procédure éminemment abusive;
- La préparation pour une audition devant les petites créances (litiges de 15 000,00 \$ et moins);
- La préparation d'une audition devant le Tribunal administratif du logement (TAL);

Ce service d'accompagnement (« coaching ») permet ainsi à vos membres d'économiser en frais judiciaires et d'avoir accès à une méthode raisonnable, et à moindres coûts, de résolution de conflits.

Pour en connaître davantage sur notre expertise, nous vous invitons à consulter notre site web, à l'adresse suivante : www.brunetassocies.com.

Au plaisir de collaborer avec votre association dans le futur,